|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |  |  |  |

**31ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

dans la Principauté de Monaco

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, 12 novembre 2018**

09: 00-12:30

**Monsieur le Président,**

Le Togo souhaite la cordiale bienvenue à la délégation monégasque et la félicite pour la qualité du rapport présenté.

Ma délégation note avec satisfaction les avancées notables accomplies par Monaco depuis son passage au précédent cycle de l’EPU et se réjouit particulièrement de la création du Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation.

Mon pays salue également les mesures prises par les autorités monégasques en faveur des personnes vulnérables notamment le renforcement de l’arsenal juridique en matière de protection et de promotion des droits des femmes et des personnes handicapées.

Dans la droite ligne de ces améliorations, le Togo souhaite faire à Monaco les recommandations suivantes :

1. Finaliser l’étude sur le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels et envisager sa ratification.

2. Ratifier le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires.

3. Redoubler d’efforts pour promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les affaires publiques et politiques, notamment au sein des organes politiques et prendre des mesures incitatives visant à les encourager.

Enfin, la délégation togolaise souhaite plein succès à la délégation monégasque dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent examen.

**Je vous remercie.**